

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 08/07/2011

### ➤ Subvention association BOTSOLIC

Une subvention d'un montant de 200 € a été attribuée à la nouvelle association informatique de Botsorhel. *Unanimité*

### ➤ Gratification stagiaire BAFA centre de loisirs

La commune de Botsorhel fait appel régulièrement à des stagiaires pour aider au bon fonctionnement du Centre de loisirs. Une gratification de 100 euros par semaine de stage sera accordé à tout stagiaire ayant donné satisfaction. *Unanimité*

### ➤ Règlement honoraires de procédure devant le juge

Des honoraires de procédure en référé devant le Tribunal de Grande instance de Morlaix doivent être réglés pour un montant de 475.28 € dans le cadre de l'affaire de l'acquisition de l'immeuble situé 5 rue du Ponthou. *Unanimité*

### ➤ Décisions modificatives

**Budget Eau** : Augmentation de crédits pour les compte 6371 « taxes d'analyse » et 7011 « vente d'eau » d'un montant de 435 €.

**Budget Commune** : Diminution de crédits d'un montant de 2 000 € pour le compte « Réception » pour alimenter les comptes « Subvention de fonctionnement au CCAS » pour un montant de 2000€ et augmentation d'un montant de 102 € aux comptes « Subvention équipement » et « Emprunt ».

Une augmentation de crédit de 419.08 € est nécessaire pour l'amortissement d'une étude. *Unanimité*

### ➤ Fonds de concours « aide aux projets communaux »

Morlaix Communauté a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours dont le but est d'aider au financement des initiatives communales visant à améliorer l'attractivité de leur territoire. Les opérations concernées devront rendre service aux personnes et relèveront notamment des domaines suivants : cadre de vie, patrimoine, environnement, tourisme, culture, lieux de vie de proximité, santé, sports, voirie communale.

Le taux de subventionnement pour un plafond de 400 000 € HT est de étant de 25% : la subvention que pourra percevoir la commune sera composée de :

Subvention fixe de 100 000 €

Subvention variable : 6.25 € par habitant

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à solliciter un fonds de concours d'un montant maximum de 103 006 €. *Unanimité*

### ➤ Prestations de service du « service travaux » auprès de Morlaix

#### Communauté

Dans le cadre de la révision Générale des Politiques Publiques de l'Etat, les services de l'Etat n'assurent plus de mission d'ingénierie publique auprès des communes.

Morlaix Communauté dispose d'un service travaux qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des projets communautaires, et a fait le choix de proposer ses services à ses communes membres. Dans l'objectif d'une mutualisation des moyens, il est proposé au Conseil municipal de pouvoir solliciter les services de Morlaix Communauté dans le cadre des travaux à engager par la commune. Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Autoriser le Maire à solliciter les services de Morlaix Communauté pour des prestations d'Assistance Maîtrise d'œuvre.
- ✓ A autoriser le Maire à signer les conventions de prestation de service du service Travaux de Morlaix Communauté au profit de la commune.

*Unanimité*

### **Avis du conseil sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**

Le conseil, après avoir étudié le projet, estime que le calendrier imposé par la loi de réforme des collectivités territoriales est irréaliste et que sa méthodologie employée ne semble pas appropriée à toutes les communes de façon uniforme.

Des études précises sur les répercussions que ces changements vont entraîner doivent être réalisées pour nous permettre de vérifier l'impact de cette réforme et pouvoir donner un avis cohérent sur les propositions formulées.

Le conseil a donné un avis défavorable sur l'ensemble du projet de schéma présenté par le Préfet.

*Unanimité*

### **Avis du conseil sur la proposition de dissolution du SIMIF**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la dissolution du Syndicat Informatique du Finistère (SIMIF) considérant que l'évolution du secteur informatique ne justifie plus aujourd'hui les services d'un syndicat départemental. La mutualisation des prestations offertes aux petites collectivités apporte des avantages importants à savoir : accès à des tarifs négociés et modérés pour l'achat de logiciels, la maintenance, l'assistance et la formation du personnel des collectivités.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la dissolution du Syndicat d'Informatique du Finistère. *Unanimité*

### **Avis du Conseil sur le dossier « Exploitation d'u projet d'unité de méthanisation de matières organiques par la société GUERLESQUIN BIOENERGIE »**

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une demande a été formulée par la société Guerlesquin Bioénergies en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques au lieu-dit Tro Guic à Guerlesquin.

Le dossier est soumis à enquête publique du 6 juin au 20 juillet 2011 dans la commune de Guerlesquin. La commune de Botsorhel étant atteinte par le périmètre d'affichage, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Monsieur Jonas PLUSQUELLEC, premier adjoint de Botsorhel, DGS à la mairie de Guerlesquin, n'a pas pris part au débat ni au vote. *Unanimité*

### **Rapport annuel 2010 SPANC**

La rapport annuel 2010 du SPANC a été présenté à l'ensemble du conseil et est à la disposition du public en mairie.

### **Questions diverses**

Les travaux de sécurisation au niveau du commerce et de l'école vont commencer en septembre.

Concernant les travaux de voirie 2011, la SCREG a obtenu le marché.

Le chantier de démolition de la maison rue du Ponthou est prévu pour début septembre.